

**Pintxo VIII**  
**Hendaye – XV<sup>e</sup> siècle**  
**Tour "Munjunito"**  
**Jacky Tricard**



Exemple d'une maison forte en Navarre (Google)

*Dans les archives de Fontarrabie on trouve différentes dénominations  
Casa Munjunito, Casa fuerte, Casa torre, torre.*

**C'est vers 1453**, fin de la guerre de 100 ans, que les Français ont construit un lieu appelé Hendaye.

*« Item est Preasupponendum, quod non sunt elapsi septuaginta anni quod Galii in termino et territorio suo ab illa parte fluminis de Vidassoa iuxta villam Fontarisrabiae aedificaverunt locum, quem vulgariter nuncupatur de Hendaya »*

*« De même, l'on doit présupposer qu'il n'y a pas soixante-dix ans que les Français, dans leur domaine et territoire de ce côté-là du fleuve de Bidassoa près de la ville de Fontarrabie, ont construit un lieu que l'on appelle communément Hendaye. »*

*(Archives de Fontarrabie, 1518)*

Dès les premières maisons construites, Fontarrabie fit toutes les misères aux premiers pêcheurs qui se hasardaient à naviguer dans la baie.

### **Vers 1455 /1458,**

Pour calmer les ardeurs de Fontarrabie, un Hendayais, **Munjunito de Dorrea**<sup>(1)</sup> construit sur la partie basse, côté Bidassoa, une tour de défense, ce qui déplut fortement aux gens de Fontarrabie qui considéraient qu'elle était construite sur le sol et la rive qui leur appartenaient et en demandèrent sa destruction.

*« Et prope iuxta inferium ipsius loci partem, per negligentiam vel inaduertentiam nostrorum construxerunt, non sunt elapsi 40 anni praefactam domum de Munjunito in solo, et littoro nostro ».*

*« et vers là, tout près de la partie basse de celui-ci (Hendaye) en raison de la négligence ou de l'inattention des nôtres, ils ont construit, il n'y a pas quarante ans, la susdite maison de Munjunito sur le sol et la rive qui nous appartiennent. »*

*(Archives de Fontarrabie 1518)*

(1) Munjunito de Dorrea (page 401, Fuentes documentales del Pais Vasco).

Concernant le prénom Munjunito : En 1619 on trouve Munjunito Detcheverry à Bidart, en 1663 une ferme à Hendaye, Monjonittonéréa.

Pour le nom en 1615 on trouve à Azpilcueta (Navarre) Miguel de Dorrea, en 1650 Marie de Dorrea de Harander à Ciboure et Pedro de Dorrea à San Pedro Errazu (Navarre). En 1751 le neveu de Dorrea fils de François se trouve d'un bon précepteur, à quatre lieues de Pampelune.

### **28 septembre 1458,**

Henri IV de Castille écrivait au corregidor du Guipuzcoa, D. Juan Furtado de Mendoza, que, malgré ses insistances auprès du roi de France, la tour de Hendaye allait être

achevée et qu'en présence d'une telle provocation, il fallait, de la part de Fontarrabie, une attitude plus qu'énergique.

Tout Français devait, à son passage sur la rive espagnole, en faire la déclaration à l'alcalde du lieu ou il débarquait, lequel transmettrait à ses collègues des villes voisines la promesse faite sous serment par le Français de se bien conduire et de respecter les lois du pays. Si le Français causait quelque dommage, nul besoin n'était de le juger, il fallait le tuer sur le champ, et non seulement le roi conseillait à ses sujets cette mesure violente, mais encore il la leur ordonnait.

*(Archives de Fontarrabie)*

Le mandement royal fut lu sur la place publique de Fontarrabie et les pêcheurs de Hendaye et des autres villages labourdins se rendirent ainsi compte que le séjour dans la ville guipuzcoane pouvait devenir dangereux.

### **En 1510,**

Les commissaires des deux royaumes furent nommés; pour la France Me Mondot de la Martonie, président du Parlement de Bordeaux, et Me de Laduchs, senéchal des Lannes, et pour l'Espagne, D. Francisco Vasquez de Acuna, membre du conseil Royal, et D. Francisco Tellez de Ontiberos, corregidor de Guipuzcoa.

Dans la sentence provisionnelle, prononcée le 10 avril, il y était décidé que l'état de chose serait ramené à ce qu'il était dix ans auparavant (commission de novembre ou de décembre 1500) et que, comme alors, les habitants de Fontarrabie et de Hendaye devraient vivre en paix, respectueux de leurs droits réciproques. C'eut été évidemment un excellent conseil, plus encore toutefois qu'une décision durable, si les droits de chacune des deux villes avaient été définis avec précision et si les commissaires français, dans l'ignorance où ils étaient, des questions qu'ils étudiaient, n'avaient pas, tout en ramenant dix années en arrière, reconnu et donné à Hendaye des droits qu'elle ne possédait pas alors et que, par cela même, Fontarrabie ne pouvait pas naturellement admettre.

La sentence reconnaissait à Hendaye, le droit d'avoir un port, alors que, depuis fort longtemps, Fontarrabie avait le monopole du commerce sur la Bidassoa. Le fleuve sans être partagé par moitié entre les deux royaumes, comme le demandaient les Français, fut déclaré, quant à l'usage, appartenir indifféremment aux habitants d'Hendaye et de Fontarrabie qui pouvaient y poser des nasses, y pêcher avec toutes sortes d'engins et cultiver les îles avoisinant le pas de Béhobie. Cependant, clause bien préjudiciable aux Hendayais, à laquelle les habitants de Fontarrabie tenaient beaucoup, il fut interdit aux pêcheurs labourdins de se servir de barques à quille, c'était, surtout par les gros

temps, assez fréquents en ces parages, leur rendre très dangereuse sinon impossible la sortie en pleine mer.

La sentence trop courte, trop explicite, empreinte d'ailleurs de mauvaise foi, ne devait guère contribuer à rendre plus amicales les relations entre riverains de la Bidassoa.

*(Essai sur les différents de Fontarrabie avec le Labourd par Théodoric Legrand)*

Sentence qui ne fut jamais appliquée par les Espagnols, et les querelles continuèrent entre les riverains de la Bidassoa.

### **Pendant la guerre de la « Sainte ligue 1511-1514 »,**

Le pape Jules II rassembla en 1511 une armée contre les Français pour les chasser d'Italie. L'armée espagnole commandée par le duc d'Albe, envahit la Basse Navarre et le Labourd. Le Roi d'Angleterre Henri VIII en profite pour tenter de récupérer « son duché d'Aquitaine ». Le 26 juin 1512 les Anglais débarquent à Pasajes et passent la frontière; ils sont arrêtés devant Bayonne, et pendant cette période ils détruisent la tour « Munjunito » jusqu'aux fondations.

*« Est et aliud praesupponendum non quod non sunt elapsi septem anni, quod praefasa domus ab hostibus in bello per Regem Angliae innclitum fuit demolita, et usque ad fundamenta destructa tanquam in solo in solo et territorio nostro ».*

*« L'on doit aussi présupposer qu'il n'y a pas sept ans que la susdite maison fut démolie et détruite jusqu'aux fondements par les ennemis lors de la guerre déclenchée par le roi d'Angleterre, détruite jusqu'aux fondations, parce qu'elle était édifiée et construite sur notre sol et territoire. »*

*(Archives de Fontarrabie, folio 5 r)*

Trahis par Ferdinand de Castille, les Anglais repassent la frontière et rembarquent, se contentant pendant quelques jours de croiser le long des côtes de Gascogne.

*(Bulletin de la Société des Sciences de Bayonne, année 1904)*

Hendaye libérée, les héritiers de Munjunito, commencèrent à la reconstruire.

*« Hoc peracto, abeuntibus statim Anglicis, habitatores de Hendaya in continuatione suae assertae possessionis praefactam domun caeperunt aedificare longe fortis et ampla, quam a principio erat constructa. »*

*« Après cela, au départ des Anglais, les habitants d'Hendaye, continuant d'affirmer sa possession, commencèrent à reconstruire la susdite maison beaucoup plus forte et plus grande qu'elle ne l'avait été à l'origine »*

*(Archives de Fontarrabie, folio 5 r)*

Les habitants de Fontarrabie continuèrent par tous les moyens d'empêcher la construction de la nouvelle tour, comme le montre la plainte faite par eux en 1518.

*« Et comme les nôtres ne pouvaient repousser cette force autrement que par des tirs de balistes et d'escopettes, puisqu'il y avait le fleuve entre eux, et pour qu'ils arrêtent, ils firent usage de ce remède. Et comme les tirs de balistes n'avaient pas la bonne distance, ceux-ci en envoyèrent sur nous encore plus, et il s'en ensuivit dans chaque camp des morts, des blessés et des dommages ».*

*(Archives de Fontarrabie, folio 5 r)*

Pendant les tentatives de conciliation concernant les limites de la frontière entre les commissaires, le licencié Vasquez de Acuna pour l'Espagne et le Sieur François de Belcier pour la France, les Hendayais en profitèrent pour demander des dédommagements.

*« Et quod procederetur contra culpantes poenis a iure impositis et pro iniuria sibi opis facta et irrogata soluerentur sn XX millia librarum turonensium paruorum et quod praefata domus seu turris nostris espensis construeretur n et ita constructa manuteneretur et insuper parentibus et filiis defunctorum pro animis ipsorum fere mille libras turonensium soluerentur ».*

*« Et que l'on procède contre les coupables par les peines imposées par le droit, et qu'ils payent vingt mille livres de petits tournois et que la susdite maison ou tour soit construite à nos frais et qu'en outre ils payent environ mille livres tournois aux parents et enfants des défunts pour les âmes de ceux-ci ».*

*(Archives de Fontarrabie, folio 5r)*

Les Espagnols ne donnèrent aucune suite aux requêtes des Hendayais.

Cependant, les Hendayais, du haut de la tour de Munjunito, continuèrent de riposter aux attaques des Espagnols.

On ne connaît pas l'armement de la tour Munjunito, un ou deux canons envoyés par le gouverneur de Bayonne et servis par les Hendayais eux-mêmes. Tour défensive qui ne pouvait pas rivaliser avec la puissance de feu de Fontarrabie.

**En 1521 les troupes françaises commandées par l'Amiral Bonnivet assiègent et s'emparent Fontarrabie le 19 octobre :**

*« Plusieurs historiens, et Mezerai en particulier, reprochent à Bonnivet de n'avoir pas fait démanteler Fontarrabie. Le comte de Guise lui conseillait de le faire, et d'employer les matériaux à construire une forteresse à Hendaye, mais Bonnivet enivré de ses succès, et croyant qu'ils le faisaient l'égal des plus grands capitaines, rejeta l'avis du comte de Guise et, faute beaucoup plus grave, il négligea de*

*s'emparer de plusieurs places qu'il lui était facile de prendre au lendemain de sa victoire.*

*Du reste Bonnavet, rappelé par François 1<sup>er</sup>, ne tarda pas à quitter la Navarre; il confia le soin de défendre Fontarrabie au comte du Lude, auquel il laissa 3.000 Gascons, qui devaient bientôt se couvrir de gloire. »*

*(Les Gascons et l'artillerie bordelaise au siège de Fontarrabie, Ernest Gaullieur)*

Pendant ce siège Bonnavet fit construire quelques défenses sur la rive française face à Fontarrabie pour y installer des batteries; la tour « Munjunito » servit de tour de guet.

Après le départ de l'armée française, les troupes de Charles Quint assiègent Fontarrabie, passent la Bidassoa et ravagent le Labourd; dans Fontarrabie le comte du Lude sans renfort et sans ravitaillement, se rend aux Espagnols le 24 mars 1524 après une résistance héroïque.

Les querelles continuèrent, violentes et quelquefois meurtrières, entre les habitants de Hendaye et de Fontarrabie.

**Le 11 avril 1527, Charles Quint dépêcha de Valladolid à ses sujets de Fontarrabie l'ordre de continuer à exécuter la sentence de 1510 :**

*(Archives de Fontarrabie, Relacion de los papeles que esta M. N. y Villa à S.M. 1619)*

*« C'était, en se refusant ainsi définitivement à toute transaction, à toute modification d'un jugement qui blessait les Français dans leur droit intentionnellement méconnus à toute transaction, provoquer de nouvelles et cruelles représailles sur la Bidassoa. »*

*(Essai sur les différents de Fontarrabie avec le Labourd par Théodoric Legrand)*

**Suite à ces incidents, le Roi Charles IX écrit au Roi d'Espagne :**

*Compiègne, le 6 aoust 1567.*

*A Monsieur de Fourquevault, chevalier de mon ordre, mon conseiller et ambassadeur en Espagne.*

*Monsieur de Fourquevault, je vous ay plusieurs fois escript de la plainte que font les habitans du bourg d'Urougne et Hendaye, du trouble qu'il leur est fait par ceux de Fontarrabie sur la rivière qui est entre les deux places, pour en faire remonstrance au Roy Catholique à ce qu'il luy pleust faire cesser telle entreprise et que chacun fust maintenu en la joyssance de ces droictz.*

*Depuis lesd. Habitans ont envoyé devers moi un d'entre eux me remonter que lesd. Habitans de Fontarabie, continuans leurs déportemens ont pris sur ung de leurs cohabitans un bateau chargé de vin et autres denrées qu'ilz retiennent sans en vouloir faire aucune raison. Il est tout notoire que lad. Rivière est commune entre led. Sr. Roy Catholique et moy, et par conséquent entre mes subjectz. Qui me fait trouver fort étrange cette attemptat. Dont je vous prie de faire remontrance aud. Seigneur ave telle et si vive instance qu'il y pourvoye de son autorité, de sorte que la réparation soit faite telle qu'il appartient comme vous scavez que je ne suis pas pour porter que mes subjectz soient ainsi spoliez du leur sans leur en rechercher la raison, comme je doids.*

*Priant Dieu, Monsr. De Fourquevault, qu'il vous ays en sa garde.*

*Escript à Compiègne le vje jour d'aoust 1567.*

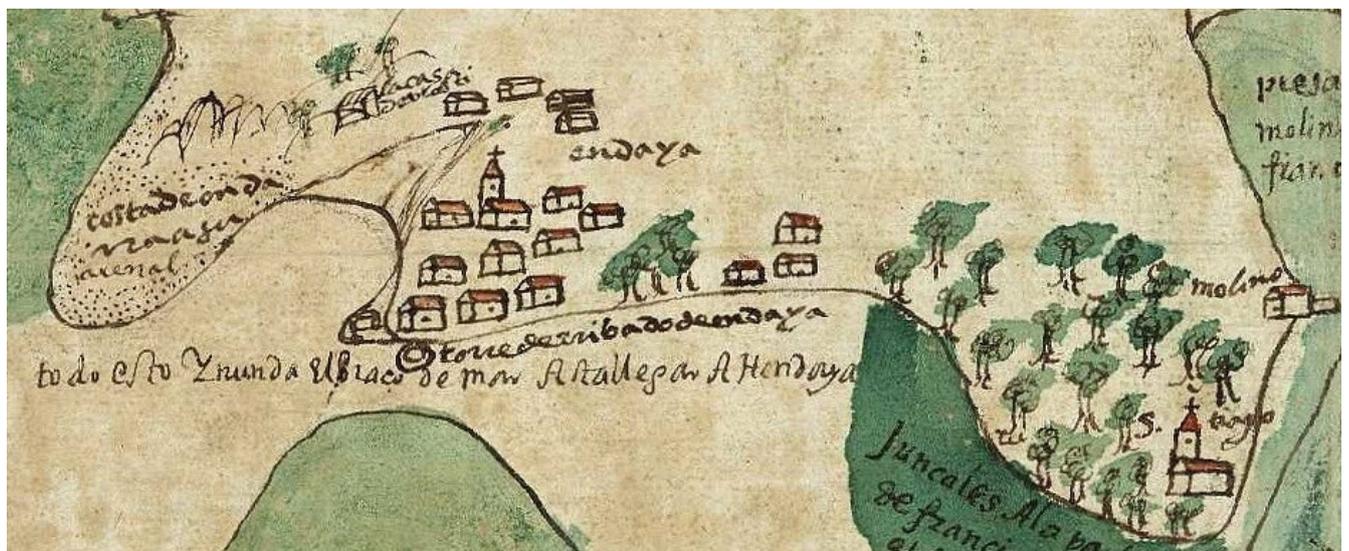
*Charles De l'Aubespine*

*(Bibliothèque de Toulouse. Original, château de Fourquevault)*

Souvent bombardée, détruite ou endommagée, les héritiers de Munjunito ne pouvaient plus financièrement assurer son entretien.

**En 1609 on la trouve en ruine sur un plan des archives de Simancas :**

(Torre derribada de endaya)





Quant à son emplacement (les fondations dans l'eau à marée haute) on peut supposer qu'elle se trouvait près de la Bidassoa (en bas de la rue du port) ou dans le prolongement de la rue de la Fontaine, (chemin qui rejoignait le prieuré Santiago), emplacement le plus probable.

